Élections Législatives des 5 et 12 Mars 1967 Circonscription Corté-Sartène

Vème REPUBLIQUE

Electrices, Electeurs,

Nous venons solliciter de vos suffrages l'honneur de représenter de nouveau la Circonscription de CORTE SARTENE.

L'enjeu du prochain scrutin est l'élection d'une majorité cohérente dans le cadre des grandes options auxquelles le peuple français a librement apporté son adhésion en renouvelant son mandat au Général De GAULLE, au suffrage universel, le 19 Décembre 1965.

Les institutions de la Vème République ont assuré à la Nation la stabilité, la continuité, l'efficacité de l'exécutif sous le contrôle du parlement.

Sur le plan extérieur la France bénéficie de la paix, de l'indépendance dans le respect de ses alliances. La construction réaliste de l'Europe se poursuit.

Le progrès économique et social dans la stabilité financière se traduit par une élévation du niveau de vie. Par une juste répartition des fruits de l'expansion il doit permettre une amélioration constante du sort des catégories défavorisées pensionnés, retraités, économiquement faibles et doit ouvrir des perspectives nouvelles à la condition prolétarienne.

J'apporterai mon soutien au gouvernement qui sera désigné pour poursuivre cette politique. Et, par surcroît, n'est-ce pas au sein de la majorité gouvernementale que sont défendus avec le plus d'efficacité, les intérêts de notre département ?

Le relèvement économique de notre île, en dépit de signes favorables, demeure pour tous les Corses et notamment pour les élus une obsédante préoccupation.

L'objectif essentiel est la création d'emplois qui permettent à nos compatriotes de gagner leur vie dans leur pays natal et de mettre un terme à l'hémorragie démographique, dans la mesure où notre jeunesse aura accès pleinement et à tous les échelons aux études, à l'enseignement technique et ensuite à la formation professionnelle.

Le développement du Tourisme et de l'Agriculture est subordonné à la réalisation d'une véritable infrastructure et d'équipements collectifs dont le financement serait plus facilement assuré par l'érection de la Corse en région de programme, mesure à laquelle nous sommes fermement attachés et dont nous voulons voir l'augure dans la création de la mission interministérielle permanente.

Il exige aussi que l'handicap de l'insularité soit réduit par une amélioration continue des liaisons et l'application d'un véritable statut fiscal, qui doit être voté en 1967 par le Parlement dans les conditions qui sont inscrites dans un article de loi de Finances, adopté sur mon initiative.

Il nous paraît essentiel, aussi, que soit réexaminé la politique des deux sociétés d'aménagement afin que soient données toutes leurs chances aux régions forestières et touristiques de l'Intérieur et que l'économie agricole de la Corse se développe dans un équilibre judicieux de la viticulture, de l'élevage et des cultures irriguées, équilibre qui dépend, pour une large part, des mesures tant attendues et prochaines qui concernent la vigne et la conserverie.

Il nous faut souligner combien les régions de mise en valeur ont pu être animées par les rapatriés dont l'intégration se poursuit dans un climat qui serait encore amélioré par de nouvelles mesures d'apaisement et d'indemnisation.

Voici brièvement définies ce que seront, sur le plan national et sur le plan départemental, les lignes directives de notre action.

Profondément attachés à notre île natale, connaissant vos soucis, vos aspirations, ayant la volonté de nous consacrer au service de la Nation et de la Corse, nous nous efforcerons de répondre à votre confiance.

VIVE CORTE
VIVE SARTENE
VIVE LA CORSE
VIVE LA REPUBLIQUE
VIVE LA FRANCE

Jean-Paul de ROCCA SERRA
Docteur en médecine
Maire - Conseiller Général de Porto-Vecchio
Député sortant
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre avec Palme

REMPLAÇANT EVENTUEL :

François-Marie GERONIMI
Docteur en médecine
Maire de CALACUCCIA

Imp. Poggi - Bastia